

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 09-2021

OBJET :

**Réglementation
de
la circulation
Rue MICHON**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Considérant la demande faite par L'entreprise CEDRIC TERRASSEMENT
Sise 25 Le Village 77580 LA HAUTE MAISON pour autorisation des travaux de raccordement aux eaux pluviales situé rue Michon à COULOMMES
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,
Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : à partir du 31 Mai 2021 pour toute la durée des travaux

- La rue MICHON sera barrée sauf riverain (voir plan)
- l'entreprise CEDRIC TERRASSEMENT mettra en place les panneaux sur l'emprise des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par l'entreprise CEDRIC TERRASSEMENT.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Départementale de Coulommiers
- L'entreprise CEDRIC TERRASSEMENT

A Coulommies le 20 Mai 2021
Madame le Maire

F. BERNARD



quées)
3)

+ rue
Barrel

1:5 < 1/1000)

0000)

1)

ants)

ou mixte)

Express

7500)

